

## QUAND LES PATRONS NE SAVENT PLUS ECOUTER....

Ils sont deux jeunes, pleins d'allant, volontaires, frais émoulus de leur école d'ingénieur.

En 2012, ils sont embauchés par Clemessy. Et c'est un CDI ! Quand on a 25 ans, on n'hésite pas à signer un tel contrat de travail. Et on s'engage...

... On s'engage à ce que le lieu de travail puisse être modifié dans le cadre du territoire français. Le territoire français, c'est bien sûr la métropole mais aussi les départements et territoires d'outre-mer. Mais tout cela, on n'y prend pas forcément garde et quand on vous dit que vous serez peut-être amené à vous installer à Kourou, eh bien vous répondez : « Pas de souci ! ».

Deux ans plus tard, nous retrouvons nos jeunes ingénieurs. Tout se passe bien dans leur carrière : leurs entretiens individuels en attestent. Ils sont reconnus pour s'être bien intégrés, être sérieux et compétents dans les projets qui leur sont confiés.

Sauf que.... Sauf qu'en deux ans, leur vie extra-professionnelle a changé. Ils se sont mariés, se sont installés dans la région.

Et c'est ce moment que choisit leur patron pour leur annoncer qu'on a besoin d'eux... en Guyane !

Ils ont beau expliquer pour l'un que ce n'est plus possible, pour l'autre oui mais pas avant 2016, rien n'y fait. Leur responsable et la ligne RH restent inflexibles. Ils sont virés !

Virés parce qu'un jour, ils ont accepté cette fameuse « clause de mobilité » qui peut les amener tant en Nouvelle Calédonie, qu'en Guyane ou à St Pierre-et-Miquelon au gré des commandes.

Qu'importe les compétences, qu'importe le sérieux, qu'importe la bonne volonté, qu'importe qu'on nous rabâche « on a du mal à trouver des collaborateurs sérieux », on n'a pas le droit de changer d'avis, de demander un sursis.



Ces jeunes ingénieurs ont été convoqués. Ils ont expliqué ce qui avait changé dans leur vie. Trois semaines après, ils ont réceptionné une lettre recommandée leur signifiant leur licenciement.

S'il y a, parfois, des licenciements qu'on a du mal à défendre ne trouvez-vous pas que ces deux-là sont particulièrement injustes ?

Alors, si « nous parlons d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître », ce n'est pas être passéiste mais se souvenir d'une entreprise où le responsable était moins inflexible, moins rigoriste,.... plus humain, tout simplement.

L'UNSA Clemessy

29 juillet 2014

unsa-clemessy.fr  
18 rue de Thann  
68200 MULHOUSE  
[Unsa.clemessy@gmail.com](mailto:Unsa.clemessy@gmail.com)  
#unsaclemessy

